

le nom de paralysie de la volaille, et il me semble que les travaux d'études à ce sujet devraient être dirigés par le ministère de l'Agriculture. Par le passé, nous avons obtenu un peu d'aide, une petite subvention de la part du Conseil national des recherches à l'université de la Colombie-Anglaise où on a fait certains travaux dans le but d'obtenir de nouveaux renseignements sur cette maladie. Personne n'en connaît l'origine; on ne sait pas si elle est ou n'est pas contagieuse, mais quand elle frappe un troupeau, des centaines de poules meurent dans l'espace d'une nuit. Dès le commencement du débat, nous avons entendu parler d'une subvention de \$10,000, d'inspecteurs spéciaux et de professeurs envoyés dans les différentes régions de notre pays pour y faire des investigations sur les pommés. Or, nous avons ici une maladie qui ravage une industrie qui occupe des milliers de personnes, des centaines dans la seule vallée du Fraser, et nous sommes d'avis que l'étude en devait être confiée au ministère de l'Agriculture et qu'un crédit lui soit accordé pour qu'il puisse continuer ses recherches jusqu'à ce que l'on ait pu découvrir la cause et le traitement de cette maladie. A l'heure actuelle, il nous faut nous adresser au ministère du Commerce et lui demander de bien vouloir nous accorder une subvention prise dans le crédit du Conseil national des recherches. Je prie instamment le ministre de l'Agriculture de nous aider dans l'exécution de ce travail, parce que la chose est des plus importante pour l'industrie avicole de la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. WEIR: Il y a cinq ou six ans, par l'intermédiaire de l'université, les autorités de la Colombie-Anglaise ont demandé au Gouvernement de confier au Conseil national des recherches l'étude de cette maladie. Pour ne pas faire double emploi, notre division de la santé des animaux ne s'est pas occupée de la question. Mais, je vais examiner la situation exposée par mon honorable ami, bien que je ne puisse encore voir comment nous pourrions intervenir dans un travail que la province a voulu elle-même confier à une autre organisation.

M. REID: J'ai soulevé la question parce que pendant deux ans, je crois, on a accordé une faible subvention à l'université dans ce but, mais celle-ci ne reçoit plus rien depuis l'automne dernier. On nous a dit qu'il fallait abolir cette subvention que l'on ne pouvait maintenir parce qu'il fallait réduire la dépense. On nous a également dit qu'à la suite des travaux exécutés jusqu'ici on n'avait pu réussir à obtenir un seul renseignement. C'est à mon avis une bien pauvre excuse, si c'est simplement parce que l'on n'a obtenu aucun résultat que l'on cesse les activités dans ce sens. Je

soutiens que ce travail devrait être confié à la division de la santé des animaux. Il ne peut vraiment pas y avoir de conflit de juridiction en ce qui concerne la santé des animaux.

M. RHEAUME: Pourquoi le ministre a-t-il réduit de \$255,000 le crédit visant la santé des animaux?

L'hon. M. WEIR: On a jugé que c'était suffisant pour occuper le personnel qui est chargé des contre-épreuves. Ce sont les premières épreuves qui en réalité coûtent cher.

M. RHEAUME: On faisait des épreuves dans Saint-Jean-Iberville, Laprairie-Napierville et d'autres régions environnantes en 1930. Pourquoi n'en a-t-on pas fait depuis?

L'hon. M. WEIR: C'est par suite de manque de personnel. Nous en ferons cette année de même que dans d'autres régions, surtout là où il y a eu beaucoup de premières épreuves. Par exemple, dans une certaine région, l'épreuve a accusé environ 40 p. 100 de réactions, ce qui veut dire que la maladie était très répandue, et nous estimons que ce territoire devrait être surveillé de très près. Il y a d'autres régions où la première épreuve a accusé très peu de cas de maladie. Voilà l'ordre dans lequel le département procède. Mais on m'informe que Saint-Jean-Iberville sera l'un des premiers territoires à subir une deuxième épreuve cette année.

M. RHEAUME: Je sais qu'il y en a beaucoup dans Chambly-Verchères, Laprairie-Napierville et Brome-Missisquoi. Je me demande pourquoi le Gouvernement a dépensé tant d'argent de 1928 à 1930 et qu'il n'a pas continué les années suivantes? J'estime que pour avoir de bons résultats il faut continuer la surveillance.

M. BRADETTE: Au point de vue des épreuves de tuberculine dans le nord de l'Ontario depuis trois ans, je dois dire que les municipalités qui reçoivent leur lait des cultivateurs ont réclamé cette épreuve et comme nous n'appartenons à aucune zone fédérale il arrive que les épreuves soient parfois peu satisfaisantes pour les cultivateurs, du fait que les vétérinaires ne dépendent pas du gouvernement fédéral. Certes les animaux rejetés peuvent être vendus à quelque fabrique de conserve de Toronto, mais je me rappelle que mon propre frère a envoyé une fois environ douze bêtes à cornes qu'on lui a payées à raison de 50c. chacune, ce qui démontre que c'est une perte sèche pour le cultivateur. Certes les municipalités ont parfaitement le droit d'exiger du lait exempt du germe de la tuberculose, mais le gouvernement fédéral, puisqu'il ne crée pas de nouvelles zones, devrait au moins avoir un système d'inspection convenable. Je dois